

Compte rendu du Conseil d'école Du Vendredi 6 novembre 2020

Cette réunion s'est déroulée par vidéo-conférence

Présents : Mme BELLIARDO Christel : enseignante de TPS/PS

Mme DUBESSET Céline : enseignante de MS

Mme VAUCANSON Emeline : enseignante de GS/CP (remplaçante de Mme MALANDAIN Magalie)

Mme FORESTIER Anne-Laure : enseignante de CP/CE1

Mme NOLTING Silke: enseignante de CE1/CE2

Mme HERVIER Stéphanie : directrice de l'école et enseignante de CM2

Mme BEULAIGNE Céline : enseignante de CE2 /CM1

Mr GUILHAUME Geoffroy, Mme MARECHAL Sandrine, Mme GLACHET Amélie, Mr Chobert Clément, Mme BASMAISON Marylise, Mme GILLES Camille : représentants de parents d'élèves.

Mr AGUIAR Bernard, maire de Le Vernet

MME GOULFERT Isabelle: adjointe au maire pour l'école,

Mme BLANZAT : ATSEM, adjointe périscolaire

Excusés : MR MONTAL, inspecteur de l'éducation nationale, Mme FRADIN : DDEN

1- Les élections :

Cette année les élections de représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 9 octobre 2020.

16 parents se sont portés volontaires pour exercer ce rôle.

Les parents élus sont donc :

Classe TPS/PS/MS : Mr GUILHAUME Geoffroy : geoffroyquilhaume7@gmail.com

Suppléante : Mme DOYEN LARTIGAUD Lola : matthieudlola@gmail.com

Classe de MS : Mme RIGONNET Caroline : rignonnet.caroline@gmail.com

Suppléant : Mr CHOBERT Clément : clement.chobert@gmail.com

Classe de GS/CP : Mme MARECHAL Sandrine : sandrine.marechal19@gmail.com

Suppléante : Mme GOMARD Aurélie : aureliagomard@gmail.com

Classe de CP/CE1 : Mme GLACHET Amélie : amelie.glachet@laposte.net

Suppléante : Mme GIRARD Solène : solene.vray@orange.fr

Classe de CE1/CE2 : Mme BASMAISON Marylise : marylisebasmaison@wanadoo.fr

Suppléante : Mme AZNAGUI Nadifa : alhoceima840@gmail.com

Classe de CE2/CM1 : Mme GILLES Camille : camille-gilles@hotmail.fr

Suppléante : Mme LACHOUETTE Stéphanie : stephaniedurantet@yahoo.fr

Classe de CM2 : Mme ETIENNE Frédérique : frederique.etienne@gmail.com

3- Les effectifs :

TPS: 2

PS: 22

MS: 21+ 1 MDPH

GS: 13

CP: 23

CE1 : 19

CE2 : 22

CM1 : 14

CM2 : 26

Il y a actuellement 163 élèves.

Il y a eu aujourd'hui 1 nouvelle inscription en CM2 aux vacances de Toussaint et une radiation en MS.

La répartition est la suivante :

- TPS/PS/MS : $2 + 22 + 1 = 25$ élèves
- MS : 22 élèves
- GS/CP : $13 + 10 = 23$ élèves
- CP/CE1 : $13 + 9 = 22$ élèves
- CE1/CE2 : $10 + 13 = 23$ élèves
- CE2/CM1 : $9+14 = 23$ élèves
- CM2 : 26 élèves

4- Point administratif :

- L'école est régie par le règlement départemental, ainsi tout enfant en âge d'aller à l'école se doit d'être assidu aux cours.
- Depuis l'an dernier, **l'obligation scolaire est dès l'âge de 3 ans** : cela concerne tous les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année civile en cours (enfants nés en 2017). Cela implique la présence des enfants tous les jours, toute l'année.
Cependant, une demande d'aménagement du temps de présence pour les PS pourra être faite par les parents et ne pourra porter seulement sur les après-midis (formulaire à remplir et à envoyer à l'IEN). Il y a eu 12 demandes d'aménagement en PS depuis la rentrée.
- Nous sommes toujours **en plan Vigipirate renforcé**, c'est pourquoi je vous rappelle que nous devons éviter des attroupements devant l'école de la part des parents.
- **Toute absence** devra être signalée auprès des enseignantes **le jour même par téléphone ou par mail**, et vous devrez justifier l'absence sur le bordereau dans le cahier de liaison au retour de l'enfant.

Si plusieurs absences sont non justifiées (au-delà de 4 demi-journées par mois), nous en informerons l'IEN. Les parents recevront un courrier. Si l'absentéisme persiste, il pourra y avoir un recours aux services sociaux et un éventuel signalement au procureur.

- Attention les PAI sont à faire à l'école avec le médecin scolaire mais pour le périscolaire il faut prévoir les médicaments en double.

- **Protocole sanitaire** : dès que nous avons eu les informations pendant les vacances, nous avons élaboré le nouveau protocole sanitaire.

Pas de gros changement pour notre école, puisque nous avons conservé un protocole assez rigoureux pour la rentrée de septembre. Le changement important, reste le port du masque pour tous les enfants dès le CP. Je rappelle que celui-ci est une obligation nationale.

De plus, le temps du confinement national, l'école sera sur un rythme de 4 jours, évitant ainsi un trop grand nombre de brassages, les TAP seront donc suspendus. Les enfants ont donc classe les 4 jours de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

Une garderie est organisée par la commune le mercredi pour les parents qui en auraient besoin, il faut bien penser à s'inscrire en mairie quelques jours avant.

Pour le sport et afin de respecter toutes les règles d'hygiène, nous avons dû modifier nos créneaux de sport, ainsi les cp/ce1 font sport le lundi apm, les ce1/ce2 le mardi apm, les ce2/cm1 le jeudi apm, les cm2 le vendredi apm, les gs/cp le jeudi matin. Pour ces groupes-ci, ils seront en demi-groupes : un avec maitresse à travailler l'autre avec Yann en sport pendant 1h, et on inverse ensuite sur la deuxième heure.

Les MS ont cours de sport le mardi et vendredi matin, 2 x 30 min.

En ce qui concerne le dortoir, nous ne pouvons accueillir que les PS donc les MS se reposent dans leur classe sur leur table.

5- Les activités :

Nos activités éducatives seront orientées sur le projet d'école qui porte sur le respect au sens large du terme : respect aux personnes, objets, environnement...

La BCD ne reprendra pas jusqu'à nouvel ordre car on tente d'éviter les brassages au maximum.

Faites:

- intervention des petits débrouillards : intervention scientifique pour les classes de Ce2/Cm1 et Cm2, sur le thème des énergies

- randonnée sur le parcours PEPIT des Cm2.

- poursuite du blog de classe par les maîtresses de TPS/PS/MS et MS.

- lecture de la lettre Jean Jaurès, minute de silence pour rendre hommage à Samuel Paty.

- photos de classe.

À venir:

- Piscine:

Nous commencerons la piscine par les CM2, sur 2 semaines, 2 séances par semaine : le mardi matin et le vendredi après-midi, à la piscine de Bellerive, dès la semaine du 23 novembre 2020.

Comme chaque année, il nous faut des parents accompagnateurs pour aider aux vestiaires. Les enfants à partir du CP peuvent être accompagnés par des parents non agréés, cependant en GS, les parents doivent passer un agrément en piscine. (dates données ultérieurement)

- Exercice d'évacuation incendie : reporté pour le moment

- Un exercice départemental (mise à l'abri) organisé par la préfecture de l'Allier

- Inscriptions des classes à divers projets :

* tennis pour les cp/ce1, ce1/ce2, ce2/cm1 et cm2

* boules pour les cp/ce1

* les petits débrouillards : Watty : interventions scientifiques : ce1/ce2, ce2/cm1 et cm2

Mais nous ne savons pas si nous allons pouvoir avoir les intervenants et poursuivre ces projets.

- Tombola au cours du 2^{ème} trimestre

- Spectacle de fin d'année le vendredi 18 juin 2021 à la salle Gabriel Perronnet

6-La coopérative scolaire:

Nous avons débuté l'année scolaire avec 8 165 euros au 1^{er} septembre 2020.

La coopérative scolaire est gérée par les enseignantes de l'école. Les entrées d'argent se font grâce aux cotisations des parents et aux actions menées au cours de l'année. Elle permet de financer diverses activités comme les sorties scolaires par exemple.

7- Questions diverses:

- Compte-rendu du conseil d'école sur le site de la mairie de l'école.

- Rappel : les jouets apportés de la maison sont interdits à l'école (c'est écrit dans le règlement de l'école).

Pour les jeux peints au sol demandés par certains parents : nous en avons eus, et cela ne tient pas longtemps dans le temps. De plus, avec les travaux, cela nous semble difficile d'engager des frais alors que la cour va être modifiée. Et enfin, tous les élèves n'en bénéficieront pas car avec l'épidémie, nous devons séparer les enfants en cour de récréation. Par exemple, les élèves du ce1 au cm2 sont sur le stade, et là aucun moyen de faire des dessins...

- Questions concernant le protocole sanitaire :

Nous avons essayé d'aller vite afin que tous les parents l'aient avant lundi matin, sachant que nous avons eu le protocole national, le vendredi apm, il a fallu s'organiser au plus vite avec la mairie.

Nous avons donc envoyé celui-ci à tous les représentants de parents, les enseignants, le personnel communal, la mairie (pour la diffusion sur tous leurs moyens de communication)...

Pour rappel, l'icône ECOLE sur le site de la mairie reste la référence, et en aucun cas les réseaux sociaux. Il n'y aura donc pas de site dédié à l'école, car cela ferait doublon avec celui de la mairie. Cependant, selon les classes, il existe des communications par les blogs de classe, par mails de classe ou cahier de liaison.

Autre point : concernant l'utilisation du gel hydro alcoolique. Nous ne l'utilisons qu'en dernier recours, le lavage de mains avec savon reste ce qui est demandé aux enfants dans les classes.

8-Remerciements :

- La mairie et le personnel communal